

**École municipale de musique  
de Saint Jean de Védas**

**PROJET  
D'ÉTABLISSEMENT  
2014-2018**

# SOMMAIRE

## Préambule

A/ La Charte de l'Enseignement Artistique Spécialisé en danse, musique et théâtre

B/ Le Schéma National d'orientation pédagogique

C/ Le Schéma Départemental d'Enseignement Musical de l'Hérault (SDEM),



## I/ Introduction

A/ Présentation de l'école

B/ Politique culturelle de l'école municipale de musique

- Les valeurs de l'École Municipale de Musique

- Les missions principales

## II/ Etat des lieux de l'existant, diagnostic, objectifs et moyens mis en œuvre

A/ Contexte externe

- Situation géographique

- Population

- Catégories socio professionnelles de la ville

- Les équipements culturels au sein de la commune

- Revenus de la commune

- Budget de la commune pour la culture

- Diffusion et rayonnement de l'école

Situation géographique

Implication dans la vie de la cité

Les partenaires culturels locaux

- Analyse

- Objectifs

- Moyens mis en œuvre

B/ Contexte interne : L'établissement, diagnostic sur les locaux actuels, perspectives et moyens mis en œuvre

- Les locaux

- Analyse

- Objectifs

- Moyens mis en œuvre

## C/ Fonctionnement de l'établissement :

### 1/ Fonctionnement administratif :

- Les responsabilités de la collectivité
- Le service administratif de la mairie

### 2/ Fonctionnement pédagogique :

- Direction pédagogique
- L'équipe pédagogique
- Constitution de l'équipe pédagogique et plan de formation
- Analyse
- Objectifs
- Moyens mis en œuvre

## D/ Les Elèves inscrits à l'école Municipale de Musique :

- Nombre d'élèves inscrits
- Répartition des élèves, année 2013-2014, par tranche d'âge
- Cours individuels et cours collectifs
- Analyse
- Objectifs
- Moyens mis en œuvre

## E/ Organisation de l'enseignement :

### 1/ Les cycles d'apprentissage :

- L'éveil Musical
- Cycle d'Initiation
- Cycle I et Cycle II
- Cycle III
- Cycle libre

### 2/ Les enseignements proposés :

- La formation musicale
- La formation instrumentale
- Les pratiques collectives

### 3/ L'évaluation des élèves :

- Organisation des épreuves
- Analyse
- Objectifs
- Moyens mis en œuvre

### 3/ Les actions de diffusion et de création



### III/ Perspectives d'avenir pour l'école Municipale de Musique

- Synthèse des objectifs pour les 5 années à venir
- Actions mises en œuvre ou à mettre en œuvre

### IV / Annexes

#### *IV/1 Tarification*

Préconisation du SDEM sur la politique tarifaire des écoles de musique ressources

#### *IV/2 Bâtiment*

Descriptif des locaux, équipements et temps d'usage

#### *IV/3 Fonctionnement administratif*

Organigramme 2013 de la mairie

Organigramme 2013 du pôle culture

Règlement intérieur

Règlement des études

#### *IV/4 Fonctionnement pédagogique*

Nombre de professeurs par discipline

Répartition et volume horaire des cours par semaine

#### *IV/5 Les pratiques collectives*

Présentation détaillée de chaque ensemble de musiques collectives proposé au sein de l'école

#### *IV/6 L'évaluation des élèves*

Exemple de critères d'évaluation pour les épreuves instrumentales

#### *IV7 Les conventions avec les partenaires*



# Préambule

Le projet d'établissement est destiné aux élus, à l'équipe pédagogique, aux usagers de l'établissement, aux responsables administratifs et techniques ainsi qu'aux partenaires socio-culturels de l'école.

Il définit l'identité artistique, esthétique, culturelle et sociale de l'établissement ainsi que ses objectifs prioritaires d'évolution sur une durée de 5 ans.

Afin d'obtenir le label départemental « Ecoles de Musiques Ressources » mis en place par le Schéma Départemental d'Enseignement Musical (SDEM 34) et d'intégrer un réseau d'école de musique de qualité, le présent projet d'établissement s'appuie sur trois textes de références :

## A/ la Charte des enseignements artistiques \* réalisée en janvier 2001 par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Elle définit trois objectifs à poursuivre :

- La diversification des disciplines
- L'ouverture des lieux d'enseignement à la vie artistique locale
- Le partenariat avec l'éducation nationale

La charte de l'Enseignement Artistique précise également l'articulation des compétences et des responsabilités respectives de :

- L'Etat
- Les Collectivités Territoriales
- L'équipe pédagogique : responsabilités du directeur et des enseignants

## B/ Le schéma national d'orientation pédagogique \*\* établi par le Ministère de la Culture et de la Communication en Avril 2008

Les enjeux de ce schéma sont :

- L'enseignement à destination de futurs musiciens amateurs et éventuellement de futurs professionnels
- L'éducation artistique et la rencontre avec les artistes professionnels (dont les professeurs font partie)
- L'aide et les ressources pour les pratiques amateurs
- La création artistique et la transmission du patrimoine artistique
- La participation à un travail en réseau non hiérarchisé entre écoles et structures.

\* [http://mediatheque.cite-musique.fr/mediacomposite/cim/\\_Pdf/10\\_10\\_20\\_Charte.pdf](http://mediatheque.cite-musique.fr/mediacomposite/cim/_Pdf/10_10_20_Charte.pdf)

\*\* [http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/formations/Schema\\_musique\\_2008.pdf](http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/formations/Schema_musique_2008.pdf)

## C/ Le Schéma Départemental d'Enseignement Musical de l'Hérault (SDEM)\*

Adopté en février 2013 par l'Assemblée Départementale, il s'inscrit dans les objectifs de la charte des enseignements artistiques et dans le SOP musique d'avril 2008. Les enjeux pour les écoles de musique qui y sont éligibles sont, en plus de ceux cités plus haut :

- Contribuer à l'organisation du maillage territorial de l'enseignement musical
- Renforcer la qualité de l'enseignement musical
- Développer une pédagogie favorisant les pratiques collectives et la diversité des esthétiques musicales
- Favoriser un accès le plus large possible à l'enseignement musical
- S'impliquer dans le réseau des établissements éligibles au SDEM 34

Le SDEM précise les conditions de la participation du Département de l'Hérault au fonctionnement des écoles de musique qui souhaitent s'y engager.

Dans ce dispositif, les « Ecoles de Musique Ressources », label visé par l'Ecole de Musique Municipale de Saint Jean de Védas, doivent proposer un enseignement allant au minimum jusqu'à la fin du 2nd cycle tel que préconisé par le SOP musique d'avril 2008.

Ce présent projet a été réalisé en étroite collaboration et concertation avec l'équipe pédagogique, le responsable du Pôle Culture, les services municipaux partenaires, les élus, lors de rencontres avec les parents d'élèves et les partenaires institutionnels locaux tels que Hérault Musique Danse.

Celui-ci a été validé en conseil municipal le 3 juillet 2014.

\* <http://www.heraultmusiquedanse.fr/presentation-sdem-34.html>



# I/ Introduction

## A/ Présentation de l'école

L'Ecole de Musique Municipale de Saint Jean de Védas a vu le jour en 1989 suite à la volonté Politique et Culturelle de la municipalité.

Elle a d'abord été créée sous forme associative avant de devenir, en 1995, un véritable service municipal. Sous l'impulsion des précédents directeurs et de leurs équipes pédagogiques, elle a connu un développement rapide pour s'affirmer comme un établissement de référence reconnu pour son enseignement et son dynamisme auprès des professionnels et des usagers.

L'école de musique municipale accueille actuellement 260 élèves encadrés par 22 professeurs. Elle a pour vocation principale de former des musiciens amateurs et autonomes en proposant un enseignement de qualité ainsi qu'une sensibilisation à la musique.

Elle s'inscrit dans une démarche d'action culturelle concertée en respectant la pluralité des besoins. Elle permet aussi d'offrir à chaque élève la possibilité d'une pratique musicale collective associée à la diffusion et à la création.

L'Ecole de Musique Municipale est ouverte à tous les élèves quels que soient leur âge, leur origine socioculturelle, leurs goûts et leur héritage culturel. Les enfants sont prioritaires mais l'école de musique accueille également des élèves adultes.

## B/ Politique culturelle de l'Ecole Municipale de Musique

Les objectifs généraux de l'Ecole Municipale de Musique de Saint Jean de Védas s'inspirent de la charte de l'enseignement artistique spécialisé en musique, tout en tenant compte des particularités et des valeurs qui lui sont propres.

### **B/1 Les valeurs de l'Ecole Municipale de Musique**

*Valeur Sociale* : l'école de musique est un espace de sociologie basé sur une sociologie multiple. Elle est un lieu de culture, ouvert et accessible à tous, où les élèves peuvent se rencontrer, se rassembler autour d'un plaisir commun : la musique.

*Valeur Cognitive* : L'Ecole Municipale de Musique est un lieu d'enseignement de qualité permettant de développer des connaissances et un savoir faire.

*Valeurs Artistique et Esthétique* : L'Ecole Municipale de Musique met en place des projets où la valeur artistique est primordiale. La diversité des disciplines proposées au sein de l'école permet d'aborder des esthétiques variées. L'enseignement proposé permet de développer chez le musicien l'expression de ressentis à travers l'interprétation et la création.

## **B/2 Les missions principales**

### *La formation*

C'est le premier rôle de l'École Municipale de Musique qui s'engage à :

- proposer un enseignement de qualité tout en proposant un enseignement pour tous
- accompagner l'élève dans cet enseignement, en permettant à chacun d'évoluer à son rythme
- développer l'autonomie du jeune musicien en l'accompagnant dans sa formation

### *La création*

Proposer des pédagogies et des ateliers permettant d'accéder à la création et de développer la créativité des élèves.

### *L'animation et la diffusion*

L'École Municipale de Musique doit être un acteur culturel force de propositions sur son territoire et au-delà. Dans cette optique, nous participons à l'animation culturelle du territoire de manière à sensibiliser un large public et offrir des moments culturels pour un public mixte.

### *La transmission des savoirs*

Créer un environnement pour que le savoir soit possible. La transmission des savoirs se décline en trois catégories : les connaissances (savoir), les compétences (savoir faire) et le comportement (savoir être).



# II/ Etat des lieux de l'existant, analyse, objectifs et moyens mis en oeuvres

## A/ Contexte externe

### A/1 Situation géographique

Saint Jean de Védas est l'une des 31 communes qui constituent la Communauté d'Agglomération de Montpellier. Sa situation géographique la place aux portes de Montpellier. L'autoroute A9 passe par Saint Jean de Védas, cela peut accentuer l'aspect traversier de la ville mais également être un atout.

Au lieu d'être une ville dortoir, Saint Jean de Védas souhaite au contraire faire de cette situation de croisement un atout pour la ville : s'enrichir des cultures voisines, tout en conservant les héritages de la tradition.

### A/2 Population

La ville de Saint Jean de védas compte à ce jour environ 8818 habitants, dont 3087 jeunes de moins de 30 ans (d'après un recensement de 2008).

Elle compte 5 Etablissements Scolaires (3 écoles publiques, une école privée et un collège).

Des évolutions territoriales sont à venir et à prendre en considération : la création d'un nouveau quartier, « Roquefraïsse », prévoit d'accueillir 5000 nouveaux résidents sur la commune dans les 10 ans ainsi qu'un quartier à Montpellier Village, aux abords de Saint Jean de Védas, qui prévoit également l'accueil de 5000 personnes.

### A/3 Catégories socio-professionnelles de la ville

Sur les 8818 habitants, 5839 personnes sont actives (2872 hommes et 2967 femmes). À la date du recensement, 1754 de ces actifs recherchent un emploi et 3696 travaillent. À cette même date, le taux de chômage sur la Commune est de 9,5%, tandis qu'il est de 18,5% dans l'Agglomération et de 19% dans le Département\*\*.

### A/4 Les équipements culturels au sein de la commune

La ville de Saint Jean de Védas compte la médiathèque Jules Verne, une salle des fêtes (capacité de 250 places), une Ecole Municipale d'Arts plastiques, le théâtre du Chai du Terral d'une capacité de 400 places, une galerie au Domaine du Terral et un parc botanique. Ces équipements sont assurés en régie directe par la commune.

La ville compte d'autres équipements culturels qui sont assurés par l'Agglomération de Montpellier dont une salle de concert avec locaux de répétition « Victoire 2 » et une Ecolothèque.

\*\*sources prises sur le site de l'Insee

La ville organise également chaque année le Festival de rue « Festin de Pierres » et d'autres manifestations liées au service des Festivités comme par exemple le marché de Noël, le concert du jour de l'An, la fête de la courge, le carnaval, les festivités de juillet (fêtes votives par le comité des fêtes et feu d'artifice).

Elle est partenaire du festival « Mardi Graves » organisé par l'association Mardi graves dont le professeur de contrebasse de l'école municipale de musique est le directeur artistique.

Elle accueille et participe à d'autres manifestations portées par l'Agglomération de Montpellier comme le festival de Radio France et l'Agglo fait son cinéma.

Une maison des associations est mise à disposition des Associations Sportives et Culturelles. La ville compte plus de 130 associations de loisirs, sportives et culturelles.

### **A/5 Dépenses de fonctionnement de la Commune**

En 2013, les dépenses réelles de fonctionnement pour la Municipalité étaient de 10 801 000 euros dont 6 905 000 euros pour les charges de personnel. 14,67 % de ce budget est attribué à la Politique Culturelle.

### **A/6 Budget de fonctionnement 2013 de la Commune pour la Culture**

La Commune attribue 1 585 135,43 euros de budget pour le fonctionnement de la Politique Culturelle, à savoir : la Médiathèque Jules Verne, les Ecoles Municipales, le Chai du Terral, les Festivités, le festival Festin de Pierres et les activités liées au Domaine du Terral.

Ce budget englobe les charges de personnel et le budget de fonctionnement. 16% de ce budget est attribué au fonctionnement de l'Ecole Municipale de Musique (masse salariale incluse).

### **A/7 Rayonnement de l'école sur le territoire**

#### *Situation géographique*

L'Ecole Municipale de Musique de Saint Jean de Védas est située au Domaine du Terral, allée Joseph Cambon. Ce domaine culturel héberge également le Chai du Terral, théâtre de 400 places dont la ligne artistique est basée sur les arts mixtes et les cultures croisées, une Ecole Municipale d'Arts Plastiques, des associations locales, une galerie d'exposition, la salle des mariages de la Ville et un Parc botanique de plusieurs hectares. L'installation de l'Ecole de Musique dans ce lieu atypique peut être un atout en termes de rencontres potentielles avec les autres activités présentes sur le même site. Le Domaine du Terral est situé en marge du centre ville de Saint Jean de Védas sur un axe proche des villes de Montpellier, Pignan, Lavérune, Fabrègues et Saussan.

L'Ecole Municipale de Musique accueille en priorité des Védasiens mais, de part sa situation géographique, est très sollicitée par les habitants des villes voisines. L'Ecole Municipale de Musique est également proche du Groupe scolaire Louise Michel (écoles maternelles et primaires).

### *Implication dans la vie de la cité*

L'Ecole de Musique est un outil de rayonnement sur le territoire dont l'une des missions est de participer à la vitalité culturelle de la Ville et d'être force de propositions.

Afin d'honorer cette mission, l'école de musique participe depuis quelques années aux projets et événements proposés par la municipalité comme le carnaval, le marché de Noël ou la journée du patrimoine.

Elle intervient aussi régulièrement au sein de la Crèche Municipale et du Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M.) en proposant des séances d'éveil musical adaptées aux tout-petits dans une optique de découverte.

Des interventions de sensibilisation sont réalisées à la médiathèque Jules Verne. Ces séances sont ouvertes à tous et sont proposées par les élèves et professeurs de l'école de musique sous forme de mini concerts éducatifs.

Enfin, l'Ecole de Musique collabore sur des projets artistiques ponctuels avec d'autres activités présentes au Domaine du Terral comme l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques ou le Chai du Terral.

### *Les partenaires culturels locaux*

Depuis 2 ans, l'Ecole de Musique veille à développer ses partenariats. Les partenaires culturels locaux actuels sont : la Médiathèque Jules Verne, l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques, le théâtre du Chai du Terral, le service municipal des Festivités, la Crèche, le RAM.

Il n'existe pour le moment pas de lien avec le Centre de loisirs, les écoles primaires, le Collège Louis Germain et les Associations de la ville.

## **A/8 Analyse**

Saint Jean de Védas est une Ville qui déploie une part importante de son budget pour la politique culturelle et qui porte en régie directe un nombre considérable de projets culturels.

Le développement territorial de la Ville attendu dans les prochaines années est à prendre en compte dans les perspectives d'évolution de l'Ecole Municipale de Musique. Celle-ci participe au rayonnement de la Ville et doit être force d'accueil et de propositions culturelles pour les Védasiens et les nouveaux Védasiens.

La situation géographique de l'Ecole Municipale de Musique permet un accès rapide aux personnes de Saint Jean de Védas et des villes voisines. En revanche, elle est très peu signalée dans le cœur de ville ainsi qu'à l'entrée de la Ville.

L'implication de l'Ecole Municipale de Musique dans les manifestations organisées par la municipalité témoigne d'une dynamique commune et répond au cahier des charges global.

## **A/9 Objectifs**

. Améliorer la signalétique de l'Ecole Municipale de Musique en l'intégrant au Domaine du Terral afin de mieux diriger les usagers.

. La diversité des villes dans lesquelles résident les élèves et la pluralité des instruments proposés nourrissent l'identité de l'école et son potentiel. L'objectif est donc de maintenir l'adhésion des élèves externes à la ville car, sans ces élèves, certaines classes seraient menacées de fermer, tout en donnant la priorité aux futurs élèves de Saint Jean de Védas.

. Développer notre collaboration avec les partenaires actuels (Médiathèque Jules Verne, Crèche, Ecole Municipale d'Arts Plastiques).

. Mettre en place de nouveaux partenariats avec les associations, les établissements scolaires et le collège Louis Germain

. Mettre en avant le dynamisme de l'école et élargir son rayonnement.

## **A/10 Moyens mis en œuvre**

- Installer des panneaux de signalétique pour le Domaine du Terral dans la ville, de manière stratégique.

- Une concertation sur la politique de tarification sera probablement envisagée car depuis plusieurs années les tarifs n'ont pas évolué\*. Une hausse des tarifs sera en effet proposée pour les élèves non Védasiens dans une mesure raisonnable et respectable afin de ne pas décourager les familles et que la culture musicale reste accessible au plus grand nombre.

- Améliorer la cohésion entre les différentes structures qui occupent le Domaine du Terral.

- Donner la possibilité de créer des passerelles avec nos partenaires en mettant à disposition des lieux, des temps d'échange...

- Proposer davantage d'interventions et de projets pour les structures de la ville (Associations, Etablissements Scolaires) en veillant à respecter les valeurs qui sont celles de l'école et en accord avec les futurs partenaires.

- L'école municipale de musique devra communiquer davantage sur ses actions par le biais du site Internet de la ville, d'envois par messagerie informatique et d'affichages plus visibles.

\* Annexe 1 : préconisations du SDEM sur la politique tarifaire des écoles de musiques ressources

## B/ Contexte interne

### B/1 Etat des lieux sur les locaux actuels \*

L'école de musique dispose actuellement de 7 salles de cours équipées et de 3 salles supplémentaires, mises à sa disposition par la municipalité à raison de 1 journée par semaine chacune.

Les salles de cours de l'école de musique se situent au premier étage du bâtiment. A ce jour, il n'y a pas de rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Un long couloir équipé de chaises fait office de lieu d'accueil. En 2013, nous avons mis en place un partenariat avec l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques dont le but était de valoriser l'espace avec de belles toiles réalisées par les élèves de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques. Ce lieu est ainsi devenu plus agréable pour les usagers. Les répétitions des ensembles se font, soit dans la salle Xénakis, soit dans la salle Ravel, qui sont spacieuses, bien équipées et bien insonorisées. En revanche, il n'y a pas de salle dédiée à l'informatique, ni de salle vraiment bien insonorisée pour accueillir un groupe de musiques actuelles.

Comme écrit précédemment, le bâtiment se situe dans un cadre exceptionnel et nous avons la chance de pouvoir proposer les auditions de classes dans une salle du rez-de-chaussée particulièrement agréable. La fête de fin d'année de l'école se déroule dans le parc botanique du Domaine du Terral ainsi que dans la cour. Ces espaces sont parfaitement adaptés pour accueillir les familles et les jeunes musiciens. Ce bâtiment est ancien, avec des plafonds très hauts et une isolation phonique et thermique qui n'est pas suffisante. Certaines salles de cours sont mitoyennes, ce qui peut parfois être gênant pour le bon déroulement des cours. Il existe dans ce bâtiment un deuxième étage qui n'est pas aménagé. Cet espace inutilisé pourrait s'avérer fort utile pour développer l'école de musique si celui-ci était aménagé. Au niveau de l'équipement, l'école de musique dispose d'instruments, de matériel audio et de sonorisation (voir tableau en annexe). Elle ne possède pas d'instruments de prêts pour les élèves.

### B/2 Analyse

- Malgré les efforts effectués, le couloir reste un lieu de passage et ne permet pas aux usagers d'échanger et de profiter du cadre exceptionnel du Domaine du Terral.

- L'équipe pédagogique, en accord avec les services techniques, a relevé plusieurs dysfonctionnements concernant l'état des locaux. Le chauffage, en effet, ne fonctionne pas de manière régulière et il arrive souvent durant l'hiver que les températures atteignent des niveaux qui ne sont pas acceptables pour un lieu d'accueil (10°C). Les services techniques doivent fréquemment faire appel à une entreprise privée (prestataire extérieur) pour rétablir le chauffage dont les professeurs et les élèves doivent parfois se passer plusieurs jours d'affilée.

- Si l'école municipale de musique tend à développer les ensembles instrumentaux, les locaux mis à dispositions ne seront probablement pas suffisants.

\* Annexe 2 : fiche détaillée sur les locaux et le parc instrumental

### **B/3 Objectifs**

- Créer un vrai lieu d'accueil où les différents usagers du Domaine du Terral pourront se croiser et échanger. Ce lieu serait commun pour les élèves, les parents des Ecoles Municipales, le public du théâtre, les comédiens en résidence, les professeurs et le public tout venant.
- Remédier au problème du chauffage pour que la température soit constante dans chaque salle.
- Remédier au problème d'isolation phonique et thermique, pour les salles mitoyennes en priorité.
- Afin de pallier au manque de place et pour pouvoir développer la capacité d'accueil et les ensembles instrumentaux, l'école municipale de musique pourrait occuper deux salles qui se situent au rez-de-chaussée du bâtiment de manière permanente. Cela impliquerait un aménagement en conséquence.
- Développer l'équipement pédagogique en lien avec l'évolution de l'école : prêt d'instruments pour certaines disciplines dont les instruments peuvent être trop chers à l'achat et constituer un frein à l'inscription de celui-ci. L'équipement en partitions spécialisées pour les ensembles et l'accès à Internet pour les classes de FM et de Musiques Actuelles sera une priorité pour améliorer les contenus pédagogiques.

### **B/4 Moyens mis en œuvre**

- L'accueil du public, des professeurs, des usagers et de toute personne désirant s'informer sur les événements liés à l'activité du Domaine du Terral pourrait se faire dans le Hall du Terral avec un aménagement du Hall, la présence d'une personne sur place sur des jours et heures d'ouvertures fléchés et annoncés aux usagers.
- Un plan pluriannuel d'investissement sur les bâtiments communaux est en cours d'élaboration. Il consiste à évaluer les besoins et les coûts liés à l'entretien des infrastructures de la ville et la répartition sur les 5 années à venir de ces dépenses. Suite à une étude qui réunira plusieurs corps de métiers et qui sera réalisée en cours de mandat, des travaux seront effectués au sein du Domaine du Terral concernant probablement : la toiture de l'école de musique, la chaudière de l'école de musique si cela s'avère nécessaire, les besoins liés à l'isolation phonique et thermique. Une demande de subvention spécifique pour la réalisation des travaux d'isolation pourrait être réalisée.
- Concernant l'occupation de salles supplémentaires, l'équipe municipale a accordé pour la rentrée de septembre 2014 la mise à disposition d'une salle au rez de chaussée en partage avec l'école municipale d'arts plastiques. L'école municipale de musique pourra accueillir les cours de formation musicale et des pratiques de musiques d'ensembles dans cette salle. Cela va nécessiter la mise en conformité de celle-ci en terme de sécurité, d'isolation phonique et thermique et d'équipement pédagogique. L'équipement pédagogique se fera progressivement en fonction du budget annuel d'investissement attribué par la municipalité.

## C/ Fonctionnement de l'établissement\*

Le fonctionnement de l'établissement et les responsabilités de chaque service suivent les directives de la charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre citée précédemment dans le préambule.

### **C/1 Fonctionnement administratif**

*- Les responsabilités de la Collectivité \**

Le Conseil Municipal règle par ses délibérations l'organisation et le budget de cette école.

La Collectivité procède au recrutement des enseignants et de son directeur. Elle fixe les droits d'inscriptions selon un barème permettant l'accès le plus large possible à toutes les populations concernées et tient compte des exigences tarifaires du SDEM applicables aux « Ecoles de Musique Ressources ».

Elle est responsable de la formation continue du personnel et définit sur proposition du directeur d'établissement un plan de formation pluriannuel.

*- Le service administratif de la mairie assure (en lien direct avec la directrice pédagogique et le responsable du Pôle Culture) :*

Le secrétariat

La comptabilité

L'organisation logistique et technique nécessaire au bon déroulement du fonctionnement de l'école

Le suivi du budget de l'école de musique

Les inscriptions ont lieu entre la 2ème et la 3ème semaine du mois de juin.

Les réinscriptions ont lieu avant le 30 juin.

### **C/2 Fonctionnement pédagogique**

*- La Directrice Pédagogique assure (en lien direct avec le service administratif, le responsable du Pôle Culture et les services municipaux concernés) :*

L'accueil des élèves et des parents

Le règlement intérieur \*\*

L'organisation pédagogique de l'école

Le suivi pédagogique de l'école

La mise en place d'actions en direction du jeune public, des scolaires, des musiques collectives et des manifestations locales

La mise en place et le suivi du budget prévisionnel de l'école de musique

\* Annexe 3 : Organigramme de la Ville – Organigramme du service Culturel

\*\* Annexe 4 : Règlement intérieur et règlement des études

- *L'équipe pédagogique assure (en lien direct avec la directrice pédagogique) :*

L'enseignement dans la discipline de chaque enseignant  
L'organisation et le suivi des études des élèves  
La mise en place des évaluations des élèves  
La conduite de projets pédagogiques en lien avec le projet pédagogique de l'établissement (annuel)  
et le projet culturel de la commune.  
La veille artistique et la mise à niveau de sa pratique

Conformément aux critères préconisés par le SDEM34 visant à renforcer la qualité de l'enseignement musical, un conseil pédagogique est assuré par toute l'équipe pédagogique et la directrice.

Ce conseil pédagogique a lieu 3 fois dans l'année et contribue :

Au suivi du projet pédagogique  
A la réalisation ou la réflexion de projets spécifiques  
A la mise en œuvre du processus d'évaluation des élèves

- *Constitution de l'équipe pédagogique\**

L'équipe pédagogique est constituée de 22 professeurs pour 15 disciplines instrumentales et 6 cours collectifs.

Nous pouvons comptabiliser en 2013 : 155 heures de cours hebdomadaire, dont 60 heures dispensées par des professeurs diplômés d'un DE, DUMI, CA ou CAPES, soit 38,7 % des heures de cours

assurées par des enseignants titulaires d'un de ces diplômes (et 47,5 % si l'on compte les 2 enseignants titulaires du concours du CNFPT qui n'ont pas le DE).

A ce jour 7 professeurs sont titulaires et 15 sont contractuels.

- *Analyse*

Un engagement et une reconnaissance de la valeur professionnelle de l'équipe pédagogique se sont confirmés depuis le mois de septembre 2013. La municipalité a en effet créé les postes de chaque agent ouvrant ainsi la perspective d'une évolution de carrière.

Depuis février 2014, le secrétariat des Ecoles Municipales d'Arts Plastiques et de Musique est tenu par deux agents municipaux au Domaine du Terral. Ils assurent ainsi les responsabilités administratives des écoles municipales. Leur présence sur place permet un contact direct avec les usagers et l'équipe pédagogique. Elle répond à un besoin formulé et renforce la cohérence entre le service administratif et pédagogique.

A ce jour, il n'existe pas de plan de formation pour l'équipe pédagogique. Un travail est en cours avec le service des ressources humaines afin d'y remédier.

\* Annexe 5 : diplômes des professeurs et répartition des heures de cours

### *- Objectifs*

Développer les partenariats et les échanges avec les structures de la ville.

Construire un plan de formation et d'accompagnement pour les membres de l'équipe pédagogique qui le souhaiteraient.

Ce plan de formation sera échelonné sur les 5 années à venir. Il consistera à accompagner les professeurs qui souhaiteraient effectuer une VAE afin de valider des acquis de compétences ou préparer le concours du CNFPT pour ceux qui sont titulaires d'un diplôme d'état ou universitaire.

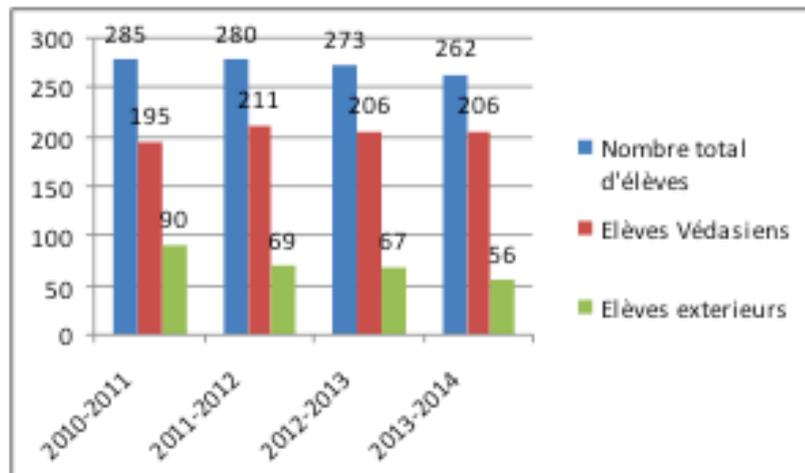
### *- Moyens mis en œuvre*

Une répartition équitable du temps de travail de la direction serait souhaitable afin de lui permettre de participer aux temps de réflexion avec les différents partenaires culturels locaux et au-delà.

La direction pédagogique et administrative de l'École Municipale de Musique travaillera en lien étroit avec le service des Ressources Humaines de la Ville afin d'établir un plan de formation en cohérence avec nos objectifs à moyens termes.

## D/ Les Elèves inscrits à l'école Municipale de Musique

### D/1 Nombre d'élèves inscrits à l'école de musique



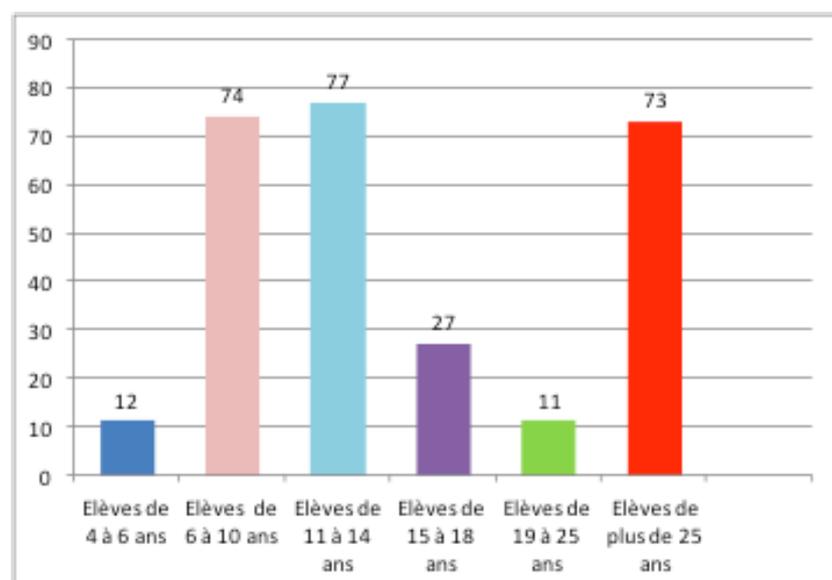
#### - Analyse

Le nombre total d'inscription est en baisse depuis 2012. Cette baisse s'explique d'une part par le contexte économique difficile (le constat est le même dans la plupart des écoles de musique du secteur), d'autre part par un problème de répartition des demandes.

Le nombre d'élèves « Védasiens » est stable depuis l'année 2012 tandis que le nombre d'élèves extérieurs à Saint Jean de Védas a diminué.

En raison de fortes demandes d'inscription en piano et guitare notamment, la Ville a souhaité privilégier l'inscription des personnes habitant Saint Jean de Védas. Nous pouvons constater que cet objectif est atteint.

### D/2 Répartition des élèves, année 2013-2014, par tranche d'âge



#### - Analyse

Nous pouvons remarquer une forte participation des élèves âgés de 6 à 14 ans, tandis que les jeunes de 15 à 25 ans sont moins nombreux. Le taux de participation augmente chez les élèves de plus de 25 ans.

Nous constatons, par les retours que nous font les familles, que l'emploi du temps et le rythme soutenu des collégiens, lycéens et jeunes étudiants ne leur permettent pas de maintenir une régularité dans leur pratique musicale et les contraignent souvent à arrêter.

En revanche, les élèves de plus de 25 ans sont plus nombreux car ils peuvent s'inscrire dans un cursus libre tout en bénéficiant d'un enseignement de qualité. Les ensembles instrumentaux et vocaux leur permettent de participer à des pratiques collectives, valorisant ainsi leur travail et investissement.

### D/3 Cours individuels

DISCIPLINES	2010 2011	V	E	2011 2012	V	E	2012 2013	V	E	2013 2014	V	E
Alto	6	4	2	9	4	5	6	3	3	7	6	1
Violoncelle	6	5	1	6	4	2	4	2	2	3	2	1
Clarinette	5	1	4	5	1	4	4	1	3	5	1	4
Contrebasse	4	3	1	5	3	2	5	2	3	4	2	2
Flûte traversière	15	9	6	19	11	8	17	11	6	17	8	9
Guitare Classique	31	19	12	34	32	2	30	27	3	31	26	5
Percussions	8	5	3	5	4	1	8	6	2	6	5	1
Piano	81	58	23	69	54	15	67	59	8	65	60	5
Saxophone	22	16	6	19	16	3	19	17	2	18	17	1
Trombone	12	9	3	13	10	3	13	8	5	11	5	6
Trompette	7	6	1	6	6	0	6	6	0	6	6	0
Violon	18	17	1	22	18	4	21	15	6	22	17	5
Guitare Electrique				6	5	1	7	6	1	5	4	1
Technique Vocale	16	9	7	14			9	8	1	10	7	3
Flûte à Bec	3	3	0	4	2	2	4	2	2	5	1	4
<b>TOTAL</b>	<b>234</b>	<b>167</b>	<b>67</b>	<b>236</b>	<b>170</b>	<b>66</b>	<b>226</b>	<b>173</b>	<b>53</b>	<b>215</b>	<b>170</b>	<b>45</b>

#### - Analyse

Sur les 4 dernières années, le nombre d'élèves a légèrement augmenté dans certaines disciplines, comme la classe de flûte traversière et de violon.

Certaines classes maintiennent un nombre constant d'élèves (dont celles des professeurs titulaires ne pouvant pas aller au-delà de leur quota horaire), tandis que d'autres ont vu leurs effectifs diminuer cette année : classe de technique vocale, saxophone et piano. La diminution des élèves en piano peut s'expliquer par une diminution des heures de cours attribuées aux professeurs. En ce qui concerne les autres disciplines, nous constatons une baisse des demandes lors des inscriptions.

### D/4 Cours collectifs

DISCIPLINES	2010 2011	Redoublements Évaluations 2011	2011 2012	Redoublements Évaluations 2012	2012 2013	Redoublements Évaluations 2013	2013 2014
Eveil	12	0	11	0	9		12
Initiation	26	0	18	1	22		23
Cycle I 1	36	5	28	1	23	3	22
Cycle I 2	40	2	29	6	30	2	18
Cycle I 3	29	4	32	4	26	1	29
Cycle I 4	18	2	25	2	26	9	24
Cycle II 1	8	0	16	0	17	1	13
Cycle II 2	6	0	5	0	5	4	8
Cycle II 3-4	9	0	5	0	2	0	7
FM Adultes	5		7	0	5	0	5
Chorale Enfants	21		17		17		19
Chorale Adultes	13		15		17		17
Ensemble Cycle I	7		4		12 (niv. I et II)		15 (niv. I et II)
Ensemble Cycle II	6		6				
Ensemble à cordes			12 (n.1) / 7(n.2)		12		15
Ensemble de cuivres	8		10		10		10
Ensemble guitares classiques					15		14
Ensemble musiques anciennes					7		9
Ensemble musiques actuelles							<b>5</b>

#### - Analyse

L'ensemble de musiques anciennes et l'ensemble de guitares ont ouvert en 2012. Ces nouvelles pratiques d'ensembles connaissent beaucoup de succès auprès des élèves. Les professeurs en effet, de part leurs compétences et leur investissement, ont su rassembler leurs élèves autour de ces projets. Par ailleurs, il existe peu d'ensembles de musiques anciennes dans les villes alentours et certains musiciens viennent spécialement pour participer à cet atelier.

L'ensemble de musiques actuelles s'est mis en place à la rentrée de l'année scolaire 2013. Peu d'élèves se sont inscrits faute de communication autour de ce nouvel atelier et peut-être en raison de l'horaire proposé. Nous prévoyons de le développer dans les années à venir, afin qu'il puisse participer au rayonnement de l'école. Les ensembles à cordes et à vent se sont développés grâce à la technicité des enseignants et des horaires adaptés.

## **D/5 Objectifs**

Maintenir les cours déjà en place qui permettent de proposer une palette riche et variée auprès du public. Garder un effectif global stable et, si possible, l'augmenter en veillant à conserver notre qualité d'accueil et d'enseignement.

Encourager les élèves à poursuivre leur formation musicale au moins jusqu'au cycle II 2ème année.

Développer le nombre d'élèves dans certaines disciplines plus rares qui participent à la richesse esthétique de l'école, comme par exemple : cours de clarinette, alto, contrebasse, violoncelle et flûte à bec.

Diversifier les esthétiques musicales fait partie des objectifs du SDEM, il est donc primordial pour l'école municipale de musique de maintenir les cours actuellement en place et de diversifier ses propositions.

Afin de répondre au mieux aux directives du nouveau schéma départemental d'enseignement musical, l'équipe pédagogique envisage de mettre en place de nouveaux ateliers de musiques collectives sous forme de cours réguliers ou de stages. Ces nouveaux ateliers seraient, dans un premier temps: Brass Band, orchestre symphonique, technique d'accompagnement pour les pianistes. Les élèves pianistes de l'école de musique ont actuellement peu d'opportunités pour participer à des cours de musiques collectives. L'objectif de l'équipe pédagogique est de pouvoir les initier aux techniques d'accompagnement et de les intégrer aux divers projets de l'école (musique de chambre, accompagnement d'orchestre, accompagnement d'élèves...).

## **D/6 Moyens**

Donner plus de visibilité sur les prestations de l'école municipale de musique.

Adapter les outils pédagogiques pour la formation musicale ; par exemple l'informatique, internet ; mais aussi consolider les liens avec les cours d'instruments afin que la formation instrumentale et musicale soit cohérente et attractive pour les jeunes élèves.

Communiquer davantage sur les actions de l'école municipale de musique pour son rayonnement et celui de la ville : proposer une newsletter aux usagers par exemple ou veiller à la mise à jour régulière des événements sur le site Internet de la ville.

Diversifier les interventions auprès des partenaires afin de susciter l'intérêt des élèves, futurs élèves et élargir notre public. La mise en place de nouveaux ateliers de musique collective nécessitera des aménagements de temps de travail pour les professeurs qui en auront la responsabilité et de nouveaux besoins matériels. Ces aménagements devront respecter le budget accordé par la municipalité.

## E/ Organisation de l'enseignement

L'enseignement et la transmission des savoirs à l'intention des élèves que nous accueillons sont les missions principales de l'École Municipale de Musique. Nous devons constamment être à l'écoute, attentifs aux besoins afin d'améliorer, de développer et renouveler la qualité de notre pédagogie.

### **E/1 Les cycles d'apprentissage**

L'organisation des études suit celle proposée par le Schéma d'Orientation Pédagogique Musique et se découpe en 3 phases :

#### *- Eveil Musical*

Il s'agit de sensibiliser le jeune enfant à partir de l'âge de 4 ans au monde de la musique. A travers la pratique du chant et des jeux musicaux variés, l'enfant accède aux notions fondamentales de la musique, c'est à dire : la vitesse, l'intensité, la hauteur et les timbres.

L'éveil musical permet de :

- Développer la curiosité, la créativité et l'expression de l'enfant

- Former l'oreille

- Mettre en place des repères (perception, vocabulaire...) dans le monde des sons

- Favoriser les conditions qui permettent à l'enfant d'aborder par la suite, s'il le désire, des activités musicales plus spécialisées, vocales ou instrumentales.

#### *- Initiation*

Elle s'adresse aux élèves à partir de l'âge de 6 ans correspondant à l'entrée au cours préparatoire de l'école primaire. Ce cycle est une phase d'initiation préalable au 1er cycle. Il va permettre à l'élève de s'orienter et de faire son choix de pratique vocale ou instrumentale.

Durant cette première année de formation, la pratique du chant choral est obligatoire afin d'apporter aux élèves une première expérience de pratique collective.

#### *- Cycles d'apprentissage*

##### Cycle I et Cycle II

Cycles de formation musicale, instrumentale et de pratiques collectives. Ils sont d'une durée moyenne de 4 ans, chaque cycle pouvant être prolongé ou réduit d'une année ou de deux en fonction de la progression de l'élève.

##### Cycle III

L'élève accède, grâce à ses acquisitions, à des réalisations individuelles et collectives de plus en plus élaborées. L'autonomie du musicien est alors confirmée.

##### Cycle libre

Il s'agit d'un cycle adapté aux adultes ou adolescents (à partir de 15 ans) qui recherchent une pratique musicale avec un enseignement de qualité sans passer d'évaluations continues. Ces élèves pourront intégrer et renforcer les classes d'ensemble de l'école de musique.

## **E/2 Les enseignements proposés**

### *- La Formation Musicale*

La formation musicale est un apprentissage de la lecture de la musique, une formation théorique et rythmique, une éducation de l'oreille ainsi qu'une préparation à la musique d'ensemble.

Elle a pour objectifs de donner, par des moyens ludiques et adaptés, un socle de connaissances théoriques ainsi qu'une culture et une ouverture musicale.

La durée du cours, fixée à 1 heure 15 hebdomadaires, peut être modifiée sur proposition du directeur de l'école de musique et en fonction du nombre d'élèves.

L'équipe pédagogique souhaite maintenir une exigence qualitative en formation musicale pour les élèves inscrits dans le cursus d'apprentissage. De ce fait, la formation musicale est obligatoire jusqu'à la fin du second cycle.

La pratique instrumentale et la formation musicale font en effet partie d'une démarche pédagogique coordonnée et commune à toute l'équipe.

En revanche, à l'entrée du lycée et en accord avec l'équipe pédagogique l'élève peut demander une dérogation et s'inscrire en cycle libre avec cours individuel et cours de musique d'ensemble.

### *- La Formation instrumentale*

L'apprentissage de l'instrument donne aux élèves la possibilité de développer des moyens d'expression individuelle et collective au travers de l'interprétation, de la création, et dans l'étude des œuvres du grand répertoire.

Après une année de formation musicale, les élèves peuvent accéder aux classes d'instruments à raison d'une demi-heure hebdomadaire.

L'âge d'admission peut varier suivant la morphologie de l'enfant et en fonction de l'instrument choisi.

A partir du second cycle 1ère année, la durée du cours d'instrument passe à 45 minutes.

Les disciplines enseignées au sein de l'école de musique sont :

La clarinette, la flûte à bec, la flûte traversière, le saxophone, le trombone, la trompette, le piano, les percussions, le violon, le violon alto, le violoncelle, la contrebasse, la guitare classique, la guitare électrique et la technique vocale.

### *-Les pratiques collectives\**

Outre la pratique instrumentale individuelle proposée, le SDEM recommande aux écoles de musiques de permettre aux enfants de s'exprimer d'une manière collective.

Un des objectifs de l'école étant de développer la pratique musicale amateur au sein de groupes musicaux, cette discipline est fortement conseillée à tous les élèves sur avis de leur professeur.

Ces ateliers sont gratuits pour les élèves inscrits dans un cursus à l'école de musique et nécessitent une cotisation pour les élèves qui participent uniquement aux ensembles.

Plusieurs ensembles instrumentaux sont en place au sein de l'école de musique de manière régulière ou ponctuelle en fonction des projets :

Ensemble à cordes  
Ensemble à vent niveau 1 et 2 réunis  
Ensemble de guitare classique  
Ensemble de musiques actuelles  
Ensemble de musiques anciennes  
Ensemble de flûtes traversières  
Ensemble de cuivres  
Chorale enfants  
Chorale adulte

### **E/3 L'évaluation des élèves \*\***

Le dispositif d'évaluation permet de mettre en place un suivi individualisé de l'enseignement et de certifier les acquisitions. Il s'agit d'évaluer les évolutions de l'élève afin de l'accompagner au mieux dans sa formation.

Organisation des épreuves :

Pour les cours de Formation musicale, des évaluations continues sont effectuées par les professeurs ainsi qu'une évaluation au dernier trimestre qui est commune pour chaque niveau. Un bulletin est remis aux élèves chaque trimestre afin d'informer les parents d'élèves ou les élèves adultes de leur évolution. Le bulletin du dernier trimestre précise le passage en classe supérieure ou non.

Pour la pratique instrumentale, les évaluations ont lieu chaque année entre le mois d'avril et le mois de mai. Tous les élèves participent à ces évaluations. Pour chaque famille instrumentale, un jury d'une école extérieure est invité afin de donner ses conseils et commentaires de manière objective et professionnelle.

\* Annexe 6 : fiche pédagogique 2014 des ensembles

\*\*Annexe 7 : exemple de critères d'évaluation

#### **E/4 Les actions de diffusion et de création**

##### *- Les auditions*

Elles sont organisées en soirée, à heure fixe, à raison de plusieurs soirées dans l'année, dans une salle du domaine du Terral. Les élèves désireux d'interpréter un ou plusieurs morceaux en public sont invités à venir jouer.

Ces auditions sont ouvertes au public. Elles durent entre 1h30 et 2h et sont suivies d'une collation. A partir de cette année 2014, nous allons proposer une audition des élèves adultes inscrits dans un cursus libre.

##### *- Les auditions de classe*

Elles sont proposées par les professeurs et ne sont pas obligatoires. Chaque professeur peut, s'il le souhaite, proposer une audition de classe dans l'année. Elles se déroulent au sein de l'école de musique ou dans la cour du domaine, selon la période.

##### *- Les pauses musicales à la Médiathèque Jules Verne*

Depuis 2012 l'école de musique a mis en place un temps où les élèves de l'école musique peuvent venir présenter leur travail au sein de la Médiathèque Jules Verne. Il s'agit de mini concerts, d'une durée de 30 mn à 1 heure en moyenne, ouverts à tout public. La médiathèque accueille les élèves, prépare la salle et diffuse l'information auprès de son public. Dans l'année, nous pouvons proposer en moyenne 3 représentations de classe. Nous souhaitons pour le moment maintenir cette fréquence afin de privilégier la qualité de nos prestations et veiller à ne pas trop surcharger les élèves.

##### *- Les prestations des ensembles*

En 2013 l'École Municipale de Musique a créé un festival des musiques d'ensembles, programmé sur 2 journées au sein du Théâtre du chai du Terral. Ce festival devrait se dérouler tous les deux ans, en alternance avec le concert des professeurs et grands élèves.

L'objectif de ce festival est à la fois de valoriser les ensembles de l'école de musique, d'inviter d'autres ensembles des écoles de musiques extérieures, de partager un moment musical de qualité et de participer au rayonnement de l'école de musique au-delà de la ville.

##### *- Le Concert des Professeurs et Grands Elèves*

Le concert des professeurs et grands élèves est un moment fort de l'École Municipale de Musique et il est très attendu par les familles et le public. Traditionnellement il avait lieu chaque année mais depuis 2012, il est programmé tous les 2 ans, en alternance avec le festival des musiques d'ensembles, au théâtre du Chai du Terral.

Il rassemble les élèves à partir du cycle II et les professeurs de l'école de musique. Cette soirée est gratuite et ouverte au public. Elle permet de proposer un concert d'une durée moyenne de deux heures avec un programme d'une grande qualité esthétique et technique.

##### *- Le Concert de Noël*

Ce concert est programmé à l'église de Saint Jean de Védas dans le cadre de la journée de Noël organisée par la ville. Il rassemble les élèves inscrits en chorale, les élèves de Cycle I 1ère année de formation musicale, la chorale adulte et un orchestre constitué d'instrumentistes de l'école de musique.

#### *- La fête de l'école*

Dans le cadre de cette fête, tous les élèves sont invités à jouer, interpréter leurs morceaux ou leurs chants devant les parents, les familles et tout public extérieur. C'est un moment convivial et privilégié pour présenter au public les diverses activités de l'école de musique. Elle a lieu chaque année au mois de juin sur le domaine du Terral et réunit entre 200 et 300 personnes en moyenne.

#### *- Autres prestations*

Dans le cadre de la journée du patrimoine, des interventions auxquelles plusieurs classes ou ensembles participent.

Dans le cadre de soirées organisées par des Associations de la Ville (par exemple : participation de l'ensemble baroque pour le Téléthon organisé par une association locale).

Des échanges avec d'autres écoles municipales ou la participation à des rencontres entre classes d'instruments : des rencontres et concerts organisés par le conservatoire, la participation des élèves aux stages organisés par le festival « Mardi Graves », participation au festival « Le piano dans tous ses éclats » à Grabels, des échanges avec d'autres écoles de la région...

#### *Analyse*

En ce qui concerne le cursus de l'enseignement musical, les directives du SDEM sont respectées puisque les cycles d'apprentissages vont jusqu'au cycle II pour la formation musicale et jusqu'au Cycle III pour la pratique instrumentale.

A ce jour, 15 disciplines individuelles et 6 ateliers de pratiques collectives avec des esthétiques variées sont enseignées à l'école de musique. La diversité de l'offre instrumentale permet de croiser les disciplines entre elles, de créer des connexions et de nourrir les ensembles. Cette richesse esthétique contribue au rayonnement de l'école de musique, répond aux valeurs et aux missions que nous nous sommes fixées (citées p.7) ainsi qu'aux critères d'éligibilité du SDEM 34.

Les actions de diffusion sont nombreuses et correspondent aux missions de notre école (ref. p 6 et 7). En revanche, la créativité des jeunes musiciens que nous accueillons peut être davantage exploitée par des projets ponctuels ou des ateliers spécifiques. Des actions ponctuelles permettent d'entretenir des échanges et un partenariat institutionnel avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier.

Les professeurs de l'école municipale de musique sont aussi des musiciens professionnels, réalisant des concerts avec des formations extérieures. A ce jour, rien n'est proposé au sein du domaine du Terral pour mettre en valeur leurs qualités artistiques.

## *Objectifs*

- . Maintenir la qualité des cycles d'apprentissage en Formation Musicale et en pratique instrumentale, et inciter les élèves à poursuivre leur formation jusqu'à la fin du cycle II pour la FM.
- . Développer la participation des élèves aux ensembles, sans pour autant surcharger leur présence au sein de l'école de musique et sans les décourager.
- . Maintenir les évaluations de fin d'année pour tous les élèves tout en veillant à mener une réflexion afin d'adapter notre fonctionnement et nos modalités d'évaluation.

## *Moyens mis en œuvre*

- Afin d'encourager les élèves à poursuivre leur cursus en formation musicale et de valoriser leur investissement, nous proposerons de leur attribuer un certificat de fin de cycle.
- La formation musicale devra être étroitement liée aux pratiques collectives ainsi qu'à la pratique instrumentale individuelle.
- Les élèves devront participer à au moins une pratique collective instrumentale dès la 3ème année du cycle I. Avant cela, ils ont la possibilité de participer à des projets de chant chorale avec leur professeur de Formation Musicale.
- Proposer aux élèves des ateliers dédiés à l'improvisation ou faisant appel à leur créativité.

## III/ Perspectives d'avenir pour l'École Municipale de Musique

Synthèse des objectifs pour les 5 années à venir

Actions mises en œuvre ou à mettre en œuvre : échéancier

Secteur concerné	Objectifs	Actions à mettre en oeuvre	Incidence financière	Calendrier
<b>Bâtiment, locaux, Equipement pédagogique</b>	Créer un lieu d'accueil « Domaine du Terral » commun pour les élèves, les parents des Ecoles Municipales (musique et d'arts plastiques), le public du théâtre, les comédiens en résidence, les professeurs et le public tout venant.	Aménager le Hall du théâtre, avec la présence d'une personne sur place sur des jours et heures d'ouvertures fléchés et annoncés aux usagers.		
	Un plan pluriannuel d'investissement est en cours d'élaboration. Il consiste à évaluer les besoins et les coûts liés à l'entretien des infrastructures de la ville et la répartition sur les 5 années à venir de ces dépenses.	Plusieurs entreprises interviendront pour réaliser une étude précise sur les besoins en terme d'entretien, travaux ou rénovation sur le domaine du Terral. Cette étude prendra en compte les besoins spécifiques de l'école municipale de musique dont : l'isolation phonique et thermique, pour les salles mitoyennes en priorité, la toiture et le chauffage si cela s'avère nécessaire.	Coût pas encore évalué	Année 1 à 5
	Aménager une salle du rez de chaussée du domaine du Terral pour développer la capacité d'accueil et les ensembles instrumentaux.	L'équipe municipale a accordé la mise à disposition d'une salle au rez de chaussé du bâtiment en partage avec l'école d'arts plastiques.	15000 euros	Septembre 2014
	Annoncer l'école municipale de musique dans la ville par des panneaux informatifs « Domaine du Terral ».	La signalétique sera probablement prise en compte dans le plan pluriannuel d'investissement.		
	Développer l'équipement pédagogique en lien avec l'évolution de l'école.	Mise à disposition d'instruments pour la 1ère année d'apprentissage (pour certaines disciplines), partitions spécialisées pour les ensembles et accès à Internet pour les classes de FM et de Musiques Actuelles.		Année 1 à 5

Secteur concerné	Objectifs	Actions à mettre en oeuvre	Incidence financière	Calendrier
<b>Secteur Administratif</b>	Maintenir l'adhésion des élèves externes à la ville tout en donnant la priorité aux futurs élèves de Saint Jean de Védas.	Revoir les tarifs d'adhésion pour les élèves extérieurs à Saint Jean de Védas.	++	Année 2
	Développer les partenariats locaux actuels (médiathèque Jules Verne, crèche, école municipale d'arts plastiques, RAM)	Maintenir le contact et participer aux projets de manière cohérente et constructive.	Aucune	Année 1
	Mettre en place de nouveaux partenariats avec les associations, les établissements scolaires et le collège.	Entrer en contact avec les établissements, présenter l'école municipale de musique et proposer plusieurs champs d'interventions possibles.	Aucune	Année 1
	Construire un plan de formation et d'accompagnement pour les membres de l'équipe pédagogique qui le souhaiteraient.	Travailler en lien étroit avec le service du personnel, informer et conseiller les professeurs sur les possibilités de formation.		Année 1 à 5
	Mettre en avant le dynamisme de l'école et élargir son rayonnement.	L'école municipale de musique devra communiquer davantage sur ses actions par le biais du site Internet de la ville, d'envois par messagerie informatique et d'affichages plus visibles.	Aucune	Année 1

Secteur concerné	Objectifs	Actions à mettre en oeuvre	Incidence financière	Calendrier
<b>Secteur Pédagogique</b>	Maintenir les cours déjà en place qui permettent de proposer une palette riche et variée auprès du public. Garder un effectif global stable et, si possible, l'augmenter en veillant à conserver notre qualité d'accueil et d'enseignement.	Diversifier les interventions auprès des partenaires, maintenir le lien avec une newsletter et la mise à jour systématique sur le site Internet de la ville afin de promouvoir les activités de l'école de musique.		Année 1 à 5
	Maintenir la qualité des cycles d'apprentissage en Formation Musicale et en pratique instrumentale, et inciter les élèves à poursuivre leur formation jusqu'à la fin du cycle II pour la FM.	Adapter les outils pédagogiques pour la formation musicale par exemple : l'informatique, Internet mais aussi consolider les liens avec les cours d'instruments afin que la formation instrumentale et musicale soit cohérente et attractive pour les jeunes élèves.		Année 1 à 5
	Mettre en place de nouveaux ateliers de musiques collectives sous forme de cours réguliers ou de stages. Initier les élèves pianistes aux techniques d'accompagnement et les intégrer aux divers projets de l'école	Aménagement du temps de travail des professeurs qui auront la responsabilité des ateliers de musique d'ensemble et de nouveaux besoins matériels. Ces aménagements devront respecter le budget accordé par la municipalité.		Année 2 à 5
	Développer la participation des élèves aux ensembles, sans pour autant surcharger leur présence au sein de l'école de musique et sans les décourager.	Permettre aux élèves qui le souhaiteraient à partir de l'âge de 15 ans de s'inscrire dans un cursus libre.		Année 1
	Maintenir les évaluations de fin d'année pour tous les élèves	Adapter nos modalités d'évaluation en fonction du niveau de chaque élève.		Année 1
	Proposer aux élèves des ateliers dédiés à l'improvisation ou faisant appel à leur créativité.	Mise en place d'un atelier Brass Band et des sessions de découverte et d'initiation		Année 1 à 5

## **IV / Annexes**

### IV/1 Tarification

Préconisations du SDEM sur la politique tarifaire des écoles de musique ressources

### IV/2 Bâtiment

Descriptif des locaux, équipements et temps d'usage

### IV/3 Fonctionnement administratif

Organigramme 2013 de la mairie

Organigramme 2013 du pôle culture

Règlement intérieur

Règlement des études

### IV/4 Fonctionnement pédagogique

Nombre de professeurs par discipline

Répartitions et volume horaire des cours par semaine

### IV/5 Les pratiques collectives

Présentation détaillée de chaque ensemble de musiques collectives proposé au sein de l'école

### IV/6 L'évaluation des élèves

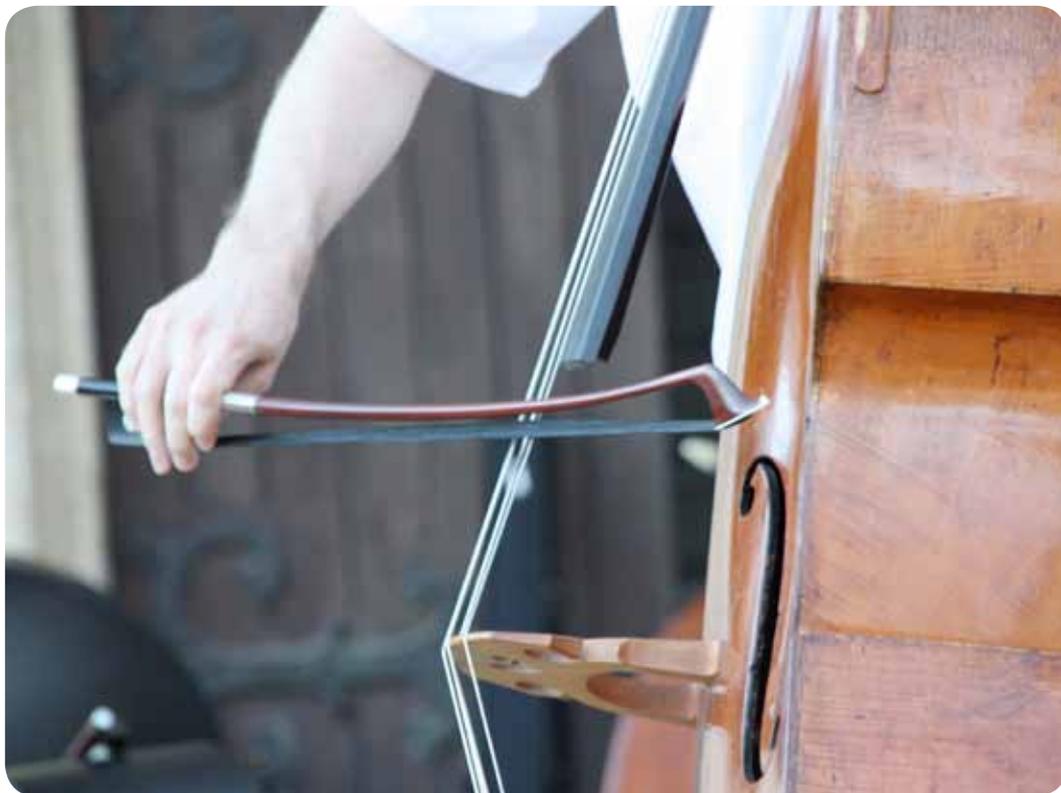
Exemple de critères d'évaluation pour les épreuves instrumentales

### IV/7 Les conventions avec les partenaires

## IV/1 Tarification

Préconisations du SDEM sur la politique tarifaire des écoles de musique ressources

<b>EMR</b>
Favoriser un accès le plus large possible à l'enseignement musical
- Minimum 150 élèves inscrits
- Droits d'inscription annuels inférieur ou égal à 330 E pour les élèves mineurs résidant dans la (les) collectivité(s) de référence
- Participation financière de la (des) commune(s) et/ou de l'EPCI de référence supérieure ou égale à 60 % du budget de fonctionnement de l'EM (hors Conseil général).



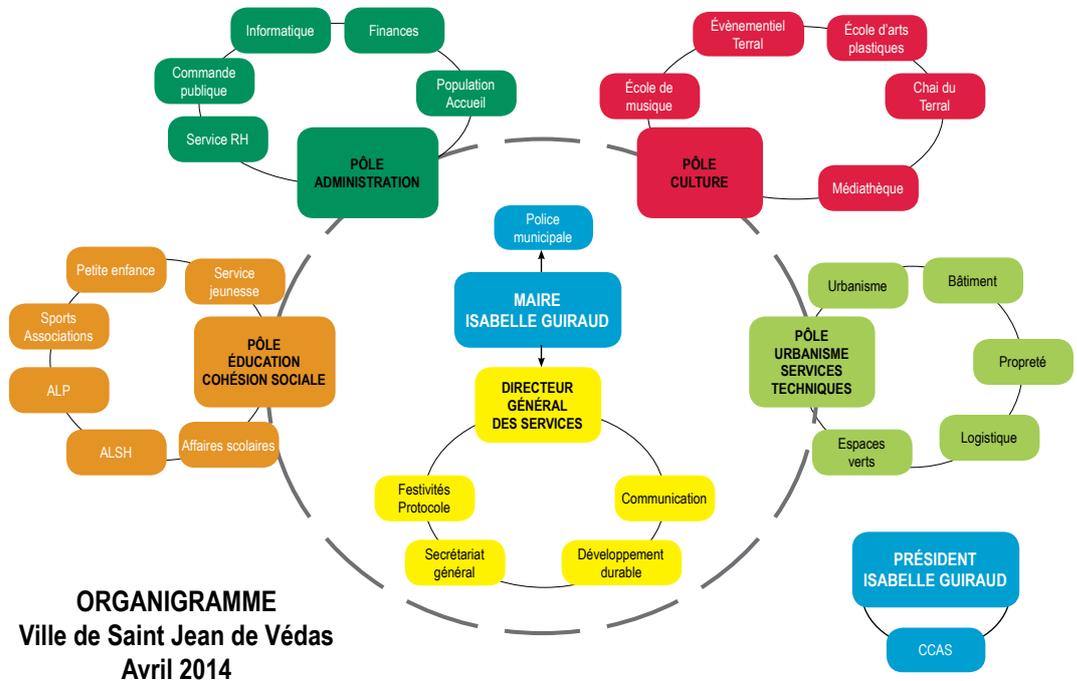
## IV/2 Bâtiment

Descriptif des locaux, équipements et temps d'usage

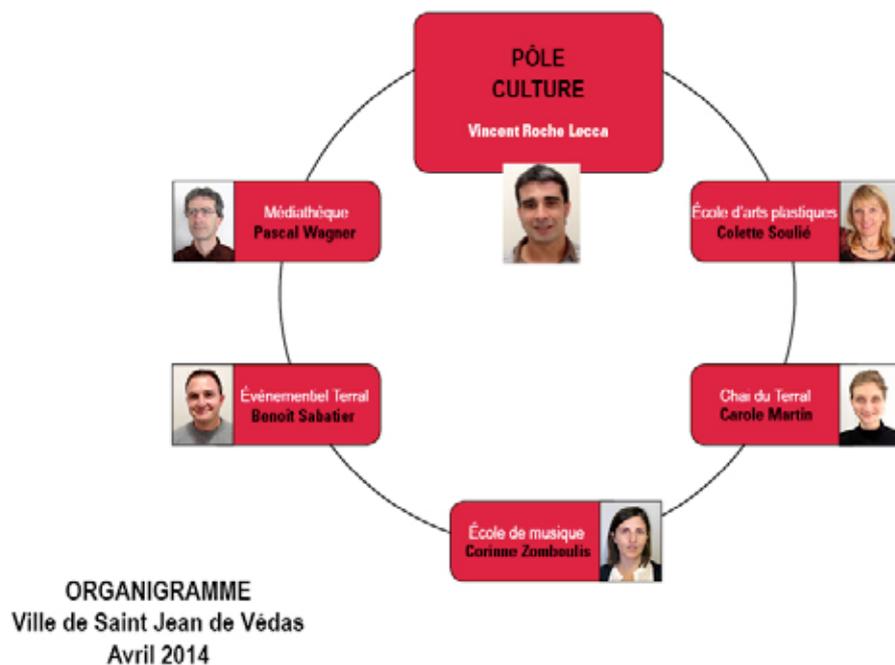
<b>Locaux actuels</b>	<b>Superficie et nombres d'heures d'occupation</b>	<b>Matériel</b>
Bureau	7 m <sup>2</sup>	Bureau, chaises, armoire, ordinateur imprimante, téléphone
Salle RAVEL	30 m <sup>2</sup> 20 heures 15	Piano, batterie, xylophone, pupitres, tables basses et tables hautes, mini chaîne, 2 armoires
Salle LIGEROT	20 m <sup>2</sup> 14 heures	Clavier numérique, 3 timbales, xylophone, 2 batteries, une basse électrique, pupitres, tables, chaises, mini chaîne, armoire, 3 amplificateurs de guitares
Salle SATIE	20 m <sup>2</sup> 22 heures 45	2 pianos, table haute et table basse, chaises, poste lecteur usb et cd, pupitres, flûte traversière basse, armoire, idiophones
Salle FAURE	25 m <sup>2</sup> 20 heures	Piano, tables, chaises, mini chaîne
Salle DEBUSSY	16 m <sup>2</sup> 14 heures 30	Piano, 2 contrebasses, pupitres, tables, mini chaîne, 2 armoires
Salle MESSIAEN	16 m <sup>2</sup> 27 heures	Piano, pupitres, tables, chaises, mini chaîne
Salle XENAKIS	30 m <sup>2</sup> 24 heures 30	Piano, 2 claviers numériques, tables, chaises, 2 ordinateurs, 2 enceintes, table de mixage, imprimante, mini chaîne, idiophones
Salle FLAUBERT	5 heures 45	Pupitres, chaises
Salle VOLTAIRE	6 heures	Chaises
<b>Total d'occupation</b>	<b>154 heures 45 minutes</b>	

## IV/3 Fonctionnement administratif

Organigramme 2013 de la ville



Organigramme 2013 du service culturel\*



# Règlement intérieur à destination des enseignants de l'École Municipale de Musique

## FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Benoît Quebre, Directeur Général des Services  
Vincent Roche-Lecca, Chef de Pôle Culture  
Corinne Zoumboulis, Responsable Pédagogique  
Benoît Sabatier, Administrateur des Ecoles Municipales

## FONCTIONNEMENT PÉDAGOGIQUE

La directrice pédagogique veille à la validité pédagogique de l'enseignement, au suivi du fonctionnement de l'école et à sa gestion administrative :

- Inscription des élèves
- Organisation des emplois du temps
- Élaboration et suivi du budget
- Programmation et animation de réunion pédagogique mensuelle
- Commande et achat du matériel
- Vérification de l'état des locaux et du matériel pédagogique
- Coordination entre les élèves, les professeurs et les services administratifs.

L'école municipale de musique est ouverte de mi-septembre à la fin du mois de juin. Elle est fermée pendant les vacances scolaires.

Les cours dispensés par les professeurs sont d'une durée de :

- 1h à 1h15 pour les cours de Formation Musicale (selon le niveau des élèves)
- 30 à 45mn pour les cours de Pratique Instrumentale (selon le niveau de l'élève)
- 1h à 1h30 pour les cours de chorales

Ils sont répartis sur 30 semaines de fonctionnement par année scolaire, soit 10 cours par trimestre. Certains trimestres comportant plus de 10 semaines de fonctionnement, les cours supplémentaires compenseront les absences éventuelles des professeurs, ou l'insuffisance du nombre de cours à d'autres trimestres.

Les professeurs sont liés à la commune par contrat.

Ils sont chargés :

- d'enseigner aux élèves de leurs classes respectives la ou les disciplines pour laquelle ou lesquelles ils ont été recrutés.
- du suivi des fiches de présence des élèves. Ces fiches doivent être remises à chaque fin de cours dans le casier du professeur concerné afin que la direction puisse contrôler l'état de présence des élèves.
- d'assurer une régularité parfaite des cours (jours et heures).

Tous les projets des professeurs doivent être proposés à la direction qui en informera l' élu responsable pour validation.

Les professeurs sont responsables de leurs élèves pendant les heures de cours. Ils ont la surveillance et la responsabilité des partitions, des instruments, du mobilier et du matériel qui leurs sont confiés pour le service de leurs classes.

Ils s'engagent à participer aux actions liées à l'enseignement (réunions pédagogiques, auditions, concerts d'élèves, évaluations).

Les professeurs ne peuvent, pendant les périodes d'activités de l'école, s'absenter sans demander une autorisation à la direction.

Il est strictement interdit de donner à titre privé des cours particuliers au sein de l'école. En aucun cas les chèques de cotisation ne peuvent être remis directement aux professeurs. Les élèves doivent impérativement effectuer ce règlement au service comptabilité de la Mairie.

#### ABSENCE DES PROFESSEURS

- Pour toute absence, le professeur doit informer la direction pédagogique (Mme Zoumboulis) et la direction administrative (Mr Sabatier). Si l'absence excède la durée d'une journée de cours, il doit fournir un arrêt de travail.

- Le déplacement d'un cours à une autre date ne peut être envisagé qu'à titre exceptionnel et à condition d'en informer la direction.

- Toute absence doit faire l'objet d'un remplacement à prévoir avec la direction et en accord avec ses élèves.

Tout manquement à ces obligations, ainsi qu'une insuffisance professionnelle peuvent conduire à une rupture de contrat.

Ce règlement intérieur est accepté par les professeurs de l'école et sera annexé au contrat.

Fait le ..... A Saint Jean de Védas.

Le professeur,  
Pédagogique,

La Responsable

# Règlement intérieur à destination des élèves de l'École Municipale de Musique

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription est annuelle et donne lieu à une facturation trimestrielle. Le paiement (en chèque ou espèces) doit être envoyé ou déposé au Service Comptabilité de la Mairie dès réception de la facture à l'adresse mentionnée lors de l'inscription.

Les abandons en cours d'année n'ouvrent droit à aucun remboursement. Seuls les désistements liés aux problèmes de santé pourront faire l'objet d'une dérogation au paiement (sur présentation d'un certificat médical ou d'hospitalisation).

Pour les anciens élèves, les réinscriptions se font en fin d'année scolaire par envoi de courrier.

Pour les nouveaux élèves, les inscriptions ont lieu fin juin lors de journées de pré-inscription dans la mesure des places disponibles. La priorité est donnée aux élèves habitants sur la commune. Les adultes sont accueillis dans la limite des places disponibles et font l'objet d'une tarification différente.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser au bureau administratif des écoles municipales au : 04 67 85 65 50

## FONCTIONNEMENT

L'École fonctionne sur 32 semaines réparties sur l'année en tenant compte du calendrier scolaire à partir de mi-septembre. La Directrice Pédagogique de l'école est Madame Corinne Zoumboulis.

Durée des cours :	Formation musicale	1h à 1h15 suivant l'effectif
	Pratique instrumentale	30 à 45mn selon le niveau d'acquisition
	Chorales	1h (32 heures/an)

L'élève admis en classe d'instrument doit obligatoirement poursuivre à l'école les cours de formation musicale. Seuls les élèves du Conservatoire à rayonnement Régional ainsi que les élèves ayant atteints la 2<sup>ème</sup> année du cycle II, avec avis de la directrice, peuvent être dispensés de formation musicale.

A partir de la 3<sup>ème</sup> année de pratique instrumentale les élèves sont encouragés, sur avis de leur professeur, à participer à une classe d'ensemble. La participation à une pratique collective est obligatoire dès l'entrée en cycle II.

Les élèves sont tenus de participer ou d'assister à toutes les manifestations programmées par l'établissement (auditions, évaluations, concerts, spectacles ...).

Pour les élèves en classe d' « initiation », la chorale est obligatoire et gratuite.

La fréquentation régulière aux cours est obligatoire. Le comportement des élèves ne doit pas nuire au bon déroulement des cours.

Pour les enfants, toute absence doit être signalée au professeur concerné, ainsi qu'au service administratif. Un registre de présence est tenu par le professeur.

Trois absences non justifiées au cours de formation musicale ou chorale entraînent la classification de l'élève en hors cursus pour le reste de l'année.

Une liste du matériel nécessaire est donnée en début d'année, les instruments et certains ouvrages spécifiques sont à la charge des familles.

Pour les élèves de formation musicale, l'école met à disposition des familles des ouvrages pédagogiques qui devront être retournés à la fin de l'année scolaire. En cas de non restitution, il est demandé le remplacement de l'ouvrage pédagogique manquant.

Avant les cours et après les cours, les élèves sont sous la responsabilité de leurs parents.

Pour des raisons de sécurité, il est fortement conseillé d'accompagner les élèves à l'entrée de la salle de cours.

Les rencontres des parents ou des élèves avec les professeurs s'effectuent en dehors des heures de cours, sur rendez-vous.

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal et sont calculés pour 32 semaines.

Ils sont fixés par année civile ou année scolaire, ils peuvent donc être modifiés le 1er janvier ou le 1er septembre.

En cas de non paiement des droits d'inscriptions, une exclusion temporaire pourra être prononcée jusqu'à régularisation de la situation.

De même, une inscription pourra être refusée si des droits d'inscriptions antérieurs restent dus.

Toute personne inscrite à l'Ecole Municipale de Musique doit prendre connaissance des modalités du règlement intérieur de l'Ecole et s'engage à les respecter.

Contact utile : Service administratif des Ecoles Municipales  
b.sabatier@saintjeandedevas.fr  
c.graille@saintjeandedevas.fr  
Tél : 04 67 85 65 50

Ecole de Musique  
ecole-musique@saintjeandedevas.fr  
Tél : 04 67 07 92 14

Ecole Municipale de Musique de Saint Jean de Védas

Je soussignée Mme, M. :

Pour l'inscription de l'élève :

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école municipale de musique de Saint Jean de Védas.

Fait à.....le

Signature de l'élève

Signature des parents (si élève mineur)

A remettre impérativement au professeur lors du premier cours.

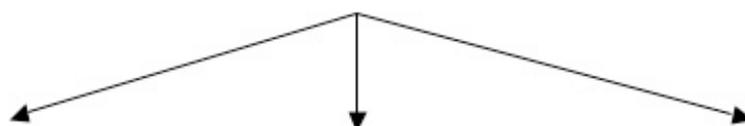
# REGLEMENT DES ETUDES

**Eveil Musical**  
A partir de 4 ans jusqu'à 6 ans  
Durée du cours 45 minutes hebdomadaire

**Initiation**  
A partir de 6 ans jusqu'à 8 ans  
Durée du cours 1 heure hebdomadaire

**Chorale**  
A partir de 6 ans : 1 heure hebdomadaire

## Cycle I

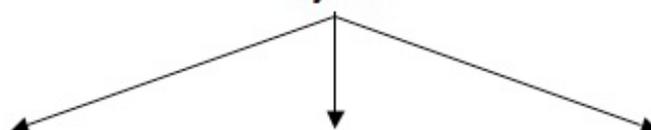


**Formation musicale**  
Durée du cours 1h15  
Durée du cycle en moyenne 4 ans  
A partir de 8 ans

**Formation instrumentale**  
Durée du cours 30'  
A partir de 7 – 8 ans selon l'instrument  
choisi et la morphologie de l'enfant

**Participation aux ateliers collectifs**  
Durée des ateliers entre 1h et 1h30 selon  
l'atelier

## Cycle II



**Formation instrumentale**  
Durée moyenne de 3 à 4 années  
1h15 hebdomadaire

**Formation instrumentale**  
Admission en cycle II après évaluation  
45 minutes de cours individuels

**Ensembles**  
Participation obligatoire

## Cycle III

**Formation instrumentale**

## IV/4 Fonctionnement pédagogique

*Nombre de professeurs actuellement en place, par discipline et leurs diplômes*

Certains professeurs ont plusieurs diplômes (par exemple un DEM et un autre diplôme ou sont à la fois titulaires d'un diplôme du conservatoire et lauréat du concours CNFPT).

Diplôme	Nombre
DE	4
DUMI	2
C.A	1
CAPES	2
DEM	8
Lauréat concours CNFPT	4
Autres prix et diplômes	5

*Répartition des professeurs par fonction*

Disciplines	Professeurs
Ensemble à cordes	1
Contrebasse	1
Clarinette	1
Alto	1
Trombone, ensemble à vent, initiation musicale	1
Guitare classique, ensemble de guitares	1
Violon	2
Technique vocale	1
Violoncelle	1
Flûte traversière	1
Piano	2
Piano, FM	1
Trompette	1
Percussions	1
Flûte à bec, FM ensemble de musique ancienne	1
Saxophone	2
Guitare électrique	1
FM	1
Direction pédagogique, Chorale enfants, adultes, éveil musical	1

Répartitions et volume horaire des cours par semaine

<b>Disciplines</b>	<b>Année 2011-2012</b>	<b>Année 2012-2013</b>	<b>Année 2013-2014</b>
Contrebasse	3h15	2h45	2h
Clarinette	2h45	2h30	2h30
Alto	4h15	4h15	4h45
Trombone	9h15	9h45	9h
Guitare classique	17h30	17h30	17h
Violon	12h	12h15	12h15
Technique vocale	8h	5h	4h30
Violoncelle	3h	3h	3h
Flûte traversière	11h	11h	11h
Piano	39h	37h	36h
Trompette	3h	3h	3h
Percussions	4h30	4h20	4h20
Flûte à bec	2h30	2h30	3h15
Saxophone	13h	10h30	10h
Guitare électrique	3h	4h15	3h15
FM	22h	22h	22h
Ensemble musique ancienne		22h30 / an	22h30 / an
Ensemble à cordes	20h / an	20h / an	22h / an
Ensemble guitares classiques		30h / an	30h / an
Ensemble musiques actuelles			1h30 / semaine
Ensemble à vent	30h / an	30h / an	30h /an
Chorale enfants	30h / an	30h / an	30h / an
Chorale adulte	45h / an	45h / an	45h /an

## ANNEXE IV/ 5 Les pratiques collectives

### *Atelier de Musiques Anciennes*

#### Présentation

L'Atelier de musique ancienne de l'École de musique de St Jean de védas est un ensemble ouvert :

- aux instrumentistes : cordes pincées et frottées, vents (hautbois, flûte traversière, flûte à bec), claviers (clavecin ou orgue), et tout instrument ancien,
- et aux chanteurs ayant une pratique régulière du chant.

Professeur: Domitille Debienassis, gambiste et professeur de flûte à bec à l'École de musique

Niveau d'admission : niveau Cycle II.

Fréquence : Cours bimensuel le jeudi, de 18h à 19h30 (sous réserve), durée: 1h30

#### Objectifs

Partager le plaisir de jouer ensemble à travers un répertoire ancien, varié en couleurs et en difficultés, dans un univers d'ornementations aussi délicates que précises, de respect des résonances naturelles dans l'accord, de règles spécifiques en connivence avec la danse, etc et passant de la joie bon enfant aux sentiments les plus épurés.

#### Eléments abordés

- Rapport à l'instrument (relaxation-respiration-complicité)
- Intonation, conscience harmonique
- Articulation (coups de langue, coups d'archets).
- Rythme, inégalités.
- Ornaments simples, essentiels ou improvisés, reprises ornées.
- Caractère des pièces : on dansera pour les danses, on accordera la respiration au phrasé, on retracera les origines des différents mouvements et des notations.

Les élèves assumeront alternativement des rôles différents :

- Jouer comme soliste accompagné par l'ensemble
- Assurer sa partie instrumentale au sein du groupe

## *Ensemble de Guitares Classiques*

### Présentation

L'ensemble de guitares classiques a été créé en septembre 2012. Il réunit à ce jour une douzaine d'élèves (cycle 1 et 2) de l'école de musique de Saint Jean de Védas. Les œuvres travaillées sont des pièces originales composées pour ensemble de guitares, mais également des arrangements de morceaux actuels, afin de constituer un répertoire varié.

Professeur : Pierre Boisset, professeur titulaire de guitare classique

Niveau d'admission requis : Cycle I 3ème année

Fréquence : Les répétitions ont lieu tous les 15 jours, le samedi, de 13h45 à 14h45.

### Objectifs généraux principaux

- Se rencontrer de façon régulière entre guitaristes d'âges divers et de différents niveaux.
- Savoir trouver sa place au sein du groupe
- Apprendre à travailler pour une finalité, un résultat collectif
- Prendre plaisir à la pratique de la musique d'ensemble.

### Objectifs musicaux principaux

- Apprendre à s'écouter et à écouter les autres
- Approfondir des notions musicales (rythmes, harmonies...) étudiées en cours individuels.
- Permettre au guitariste, par le fait de se produire en groupe, de limiter les effets négatifs du trac.

### Perspectives pour les prochaines années

- Développer un plus large répertoire
- Faire en sorte que l'ensemble de guitares puisse se produire dans de nouvelles manifestations locales et régionales
- Créer un ensemble de guitares comprenant des guitaristes de niveaux un peu plus avancés (cycle 2).

## *L'atelier chant chorale*

### Présentation

La chorale accueille les élèves des classes de formation musicale (enfants à partir de 6 ans). Les enfants non inscrits à l'école de musique peuvent y participer également. Elle est obligatoire pour les élèves inscrits en cours d'initiation. La pratique du chant chorale est en effet pour les élèves l'occasion d'avoir une pratique musicale collective valorisée par des temps de représentations.

Le chant chorale est un moyen accessible à tous pour travailler la mémoire auditive, la justesse, le souffle, la mélodie, le rythme et découvrir un répertoire riche et varié. Un minimum de 15 élèves est nécessaire pour le bon fonctionnement de cette discipline. Actuellement, 2 groupes sont constitués : chorales enfants et chorales adultes.

Professeur : Corinne Zoumboulis, directrice pédagogique, chef de chœur

Niveau requis : l'âge d'admission est de 6 ans pour le groupe enfants. Une expérience en chant choral est souhaitée pour l'intégration du groupe adulte.

Fréquence : Des séances hebdomadaires d'une durée de 1 heure pour la chorale d'enfants, et de 1h 30 pour le chœur d'adultes

### Objectifs pédagogiques dans le cadre de l'atelier choral

- Proposer un répertoire adapté et des jeux musicaux variés permettant de développer l'oreille du jeune musicien
- Développer la qualité d'écoute, de concentration, de mémorisation ainsi que la capacité à reproduire, imiter
- Aborder et intégrer la perception des différents paramètres sonores (la hauteur, le timbre, l'intensité, la vitesse et la durée)
- Par le biais du travail en groupe, et dans le respect de chacun, permettre à l'élève de développer sa confiance en soi
- Avec des textes simples, travailler sur l'articulation, la respiration et l'interprétation
- Proposer des axes de travail pour améliorer la détente corporelle.

### Perspectives

- Permettre à chaque groupe de se produire en public au moins deux fois dans l'année
- Proposer des projets avec d'autres ensembles ou d'autres chœurs de manière à valoriser et stimuler la dynamique du groupe.

### Présentation

L'ensemble s'adresse à tout instrumentiste ayant déjà quelques acquis techniques sur son instrument ainsi qu'en formation musicale.

Il s'agit de permettre à chacun de jouer en orchestre et ainsi d'approfondir ses connaissances par le biais du groupe.

Cet orchestre accueille les musiciens de l'école de musique, quelque soit leur âge, et il permet ainsi de faire se rencontrer différentes générations. Les plus jeunes et les moins aguerris peuvent ainsi bénéficier du soutien de musiciens plus expérimentés, dans une osmose qui permet à chacun d'exprimer son potentiel au sein du groupe.

Professeur : Axelle Beaugelin, professeur de trombone, d'éveil musical et d'ensemble

Fréquence : 15 à 20 séances, d'une durée de 1h30, réparties sur l'année scolaire

Niveau d'admission requis : Les élèves à partir du cycle I 3ème année sont vivement encouragés à y participer.

### Objectifs pédagogiques

Le musicien apprendra à jouer dans l'ensemble instrumental et ainsi à écouter les autres tout autant que lui-même. Il apprendra de cette manière à s'intégrer dans un son de groupe et à y participer activement. Cela lui permettra d'acquérir une autonomie dans son apprentissage musical.

Cet orchestre a pour but de permettre aux instrumentistes à vent et à percussions de l'école de musique de jouer dans une formation variée, et de développer des réflexes vis à vis de leur instrument et de leur pratique musicale en général. Ce que le musicien vivra dans cet ensemble est à la croisée des chemins entre la formation musicale et son parcours avec son professeur d'instrument, mêlant ainsi rythme, justesse, phrasé musical, écoute de soi et des autres, concentration et réponse à des consignes données aux travers de musiques diverses.

Un programme éclectique est abordé tout au long de l'année afin d'élargir la connaissance répertoire. Les différentes représentations comme aboutissement du travail réalisé se feront au travers des manifestations mises en place sur l'année par l'école de musique (auditions, concerts, fête de fin d'année).

## Présentation

L'atelier Jazz et musiques actuelles est ouvert aux élèves ayant déjà une pratique instrumentale. Il permet à l'élève de se construire une méthode de travail adaptée, avec comme objectifs la motivation et le plaisir du jeu en groupe.

Professeur : Michel Prandi, professeur de guitare électrique

Niveau d'admission requis : L'atelier s'adresse aux élèves de fin de premier cycle et de deuxième cycle désirant s'intégrer à une pratique collective avec une esthétique Jazz et Musiques Actuelles basée sur l'improvisation.

Fréquence : des ateliers d'1h30 sont proposés à raison de 15 à 20 séances réparties dans l'année.

## Objectifs pédagogiques (répartis selon plusieurs critères)

### Approche théorique :

- Travail de l'écoute et acquisition des bases techniques sur l'instrument
- Rendre concret les apprentissages du cours de F.M.
- Tonalité, transposition, intervalles, accords à 3 sons...
- Connaître différents systèmes musicaux (système tonal, modal...)
- Connaître des systèmes de notation (accords et arpèges à 4 sons, degrés, cadences harmoniques...)
- Jouer dans tous les tons
- Travail du tempo rapide
- Approche de quelques métriques complexes (5/4, 7/4...)
- Vision d'ensemble des différents courants du jazz (New Orleans, Swing, Be bop, cool, modal, free, fusion, contemporain...) et de ses différents systèmes musicaux (super structures des accords, les triades/basse, autres mécanismes que l'harmonie en tierces...).

### Sensibilité et expression :

- Capacité à produire des nuances, des ornements, des couleurs...
- Développer un discours sensible et personnel
- Vision d'ensemble de tous les éléments conditionnant l'expressivité du musicien
- Aider l'élève à cultiver sa personnalité musicale.

### Lire et écrire :

- Initiation au déchiffrement des grilles d'accords
- Lire l'ensemble des signes musicaux liés à la pratique de l'élève (grilles, portée)
- Etre capable de noter une mélodie simple avec sa structure harmonique
- Savoir noter ses propres inventions.

Travail sur le répertoire :

- Initiation aux formes simples (blues, AABA...)
- Métriques simples (4/4, 3/4, ternaire, binaire)
- Connaître différents répertoires avec compréhension des grilles et des formes (carrure de 4, 8, 12, 16 ... mesures)

Développer l'aspect créatif :

- Improviser, construire, transposer, composer avec l'ensemble des "règles" étudiées
- Proposer un projet artistique en groupe (compositions ou arrangements).

Développer la Culture musicale :

- Entrevoir différentes esthétiques musicales (blues, funk, jazz...)
- Découverte de l'histoire du jazz
- Mise en place de repères culturels
- S'y référer en fonction du répertoire étudié.

Evolution sur les années à venir : Acquérir une pratique autonome

- Etre autonome face à l'ensemble des signes musicaux liés à la pratique de l'élève (grille, portée)
- Etre expérimenté face à la pratique du jeu en groupe
- Etre capable de jouer sur scène, seul et à plusieurs
- Proposer un "vrai" projet artistique de groupe (compositions ou arrangements personnels)
- Acquisition d'une culture musicale
- Savoir rechercher et s'imprégner des différents répertoires Jazz et Musiques Actuelles (standards et contemporain) et d'ailleurs...
- Pouvoir choisir son orientation professionnelle

Création et développement de nouveaux projets :

- Proposer des "Master Class" pour les élèves
- Projet d'enregistrement en studio
- Proposer une "tournée" de concerts aux différentes écoles du département ou d'ailleurs

L'atelier se produit environ 3 fois dans l'année (audition de classe, concert des professeurs et des grands élèves, Médiathèque...).

## *Ensemble à cordes*

### Présentation

L'atelier d'ensemble à cordes permet de réunir les élèves de l'école de musique en classes de contrebasse, violoncelle, alto et violon. Les élèves venant de l'extérieur sont admis également. Cet atelier rassemble, sous forme de sessions, les élèves de niveaux débutants à avancés. Il permet aux élèves de partager ensemble leur passion pour la musique et de travailler un répertoire adapté et conçu pour les ensembles à cordes.

Professeur : Paola Baracco, violoniste responsable de l'ensemble à cordes

Fréquence : Des séances de 1 heure à 1h30 pour les plus avancés, à raison de 15 séances par an.

### Principes pédagogiques

- Etablir la confiance en soi
- Une place pour chacun
- Apprendre à écouter
- L'organisation du travail de groupe
- L'assiduité
- La classe d'instruments divers

### Première approche :

On découvre que les enfants peuvent retenir leur attention plus longtemps ensemble. En les aidant à travailler, on peut remarquer une meilleure participation. Le travail partagé présente, pour le professeur, le grand avantage de ne donner qu'une fois certaines explications communes, au lieu de les répéter de nombreuses fois et, plus concrètement, de pouvoir insister davantage sur les points importants.

### Etablir la confiance en soi :

Les enfants manifestent plus de souplesse gestuelle lorsqu'ils sont à plusieurs.

Le fait d'échanger, de s'exercer et de répéter ensemble permet de développer une dimension sociale dans la musique.

L'habitude de jouer devant les autres amène une assurance qui permet de mettre très tôt en place un travail de groupe.

Lorsque les enfants jouent tous la même mélodie ensemble, le son s'avère beaucoup plus satisfaisant que la plupart des sons individuels et cette impression contribue à donner au débutant une satisfaction certaine.

### Une place pour chacun :

La musique est un domaine particulièrement approprié pour mélanger différents niveaux. S'il n'existe pas de partie facile pour l'un des membres d'un orchestre, on pourra, par exemple, en écrire une pour qu'il puisse jouer.

Apprendre à écouter :

Les élèves apprennent à s'écouter les uns les autres de façon critique et constructive. Ils ne jouent pas tout le temps ensemble et ont chacun l'occasion de jouer seul pendant la séance de groupe.

L'organisation du travail en groupe :

L'enseignement collectif a des meilleures chances de réussir lorsque les élèves se déplacent 2 fois : cours individuels et cours de groupe.

Des groupes de huit à quinze enfants permettent de bien travailler.

L'assiduité :

La plupart des élèves passent par des périodes où leur enthousiasme diminue et où d'autres activités pourront prendre le dessus (les adolescents notamment). Le maintien du contact avec le groupe de l'école de musique est important pour maintenir le lien et aider à passer ces périodes difficiles.

La dimension sociale de l'orchestre et du groupe est importante dans ce sens.

La classe d'instruments à cordes divers :

Commencer à jouer d'un instrument à cordes peut s'avérer difficile et le fait de partager cette expérience et de se confronter à d'autres élèves aide à progresser au niveau de la technique instrumentale.

Divers instruments à cordes dans le groupe permettent d'aborder un répertoire spécifique et d'expérimenter de nouvelles méthodes pédagogiques (Paul Rolland, Shela Nelson, Joanne Martin...)



## ANNEXE IV/6 Les modalités d'évaluations

### *Exemples de critères d'évaluation*

Pour la classe de flûte à bec :

- Technique de l'instrument : souffle, doigtés, coups de langue
- Technique Baroque / respect du style
- Musicalité
- Respect du rythme, du tempo
- Posture Générale

Pour la classe de flûte traversière :

- Posture, tenue
- Respiration
- Ambitus et doigtés
- Sonorité, dynamique du son
- Justesse
- Attaques, détachés et articulations
- Vitesse
- Interprétation



## IV/7 Les conventions avec les partenaires

Les conventions seront à formaliser et structurer auprès de nos partenaires à venir. Les partenariats se font actuellement avec des établissements de la commune sans nécessité d'établir un document officiel.



# **École municipale de musique de Saint Jean de védas**

**Domaine du Terral  
34430 Saint Jean de Védas  
Tél. 04 67 85 65 52  
[ecole-musique@saintjeandevedas.fr](mailto:ecole-musique@saintjeandevedas.fr)**